



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

PROCÈS-VERBAL SOMMAIRE

AFFICHE DU 24 MAI 2017 au 7 JUIN 2017

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 mai 2017 pour la question n°1 et le 16 mai 2017 pour les autres questions à l'ordre du jour, s'est réuni le **MARDI 23 MAI 2017 à 19 H 00**, salle de la mairie Annexe à La Chaume.

*
* *

- ADMINISTRATION GÉNÉRALE -

01- CENTRE DE CONGRES LES ATLANTES - APPROBATION DU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « DESTINATION LES SABLES D'OLONNE » - AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de Délégation de Service Public, par voie d'affermage, à conclure avec la Société Publique Locale « Destination Les Sables d'Olonne » pour l'exploitation et la gestion du Centre de Congrès Les Atlantes à compter du 1^{er} juillet 2017 et pour 5 ans, en toutes ses dispositions et annexes et autorise Monsieur le Maire ou Madame la Première Adjointe à signer la convention de Délégation de Service Public ainsi que leurs annexes avec la Société Publique Locale « Destination Les Sables d'Olonne » et à effectuer l'ensemble des actes nécessaires à son entrée en vigueur.

02- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE AERONAUTIQUE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LES SABLES D'OLONNE » - PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS DE L'AÉRODROME DE LA LANDE

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération », le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements nécessaire à l'exercice de la compétence relative à l'Aérodrome de « La Lande ».

03- COMPÉTENCES TRANSFÉRÉES - ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 14 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges suite aux compétences transférées à la Communauté d'Agglomération.

04- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE AMÉNAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION » - PROCÈS-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS ET ÉQUIPEMENTS DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DITE« LES PATOUSES »

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer, avec la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération », le procès-verbal de mise à disposition des biens et équipements nécessaire à l'exercice de la compétence relative à l'aire permanente d'accueil des gens du voyage sur la commune des Sables d'Olonne.

05- CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'exercice par la commune de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage pour 2 ans, renouvelable une fois de manière expresse et approuve les termes de la convention.

- FINANCES -

06- FINANCES COMMUNALES - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2017 - DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2 et autorise les écritures budgétaires.

- RESSOURCES HUMAINES -

07- INDEMNITÉS DE FONCTION

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du 30 juin 2014 en remplaçant les références à l'indice brut 1015 par l'indice brut terminal de la fonction publique pour les indemnités de fonction des élus.

- ANIMATIONS - DÉVELOPPEMENT CULTUREL -

08- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION « LES CHATS LIBRES DES SABLES D'OLONNE »

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 800 € à l'association « les chats libres des sables d'olonne ».

09- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION « HONNEUR ET PATRIE VENDÉE »

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 150 € à l'association « Honneur et Patrie Vendée ».

10- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ÎLE PENOTTE »

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1 500 € à l'association « Les amis de l'île Penotte » pour l'organisation des 20 ans de la renaissance du quartier de l'île Penotte.

11- SUBVENTION OPÉRATION « ROUTE PÊCHE » 2017

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1 000 € au Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM).

- ACTIVITÉS SPORTIVES -

12- SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- 2 000 € au Jogging Club Sablais
 - 2 500 € au Semi-Marathon des Olonnes
 - 3 000 € au Tennis Club Sablais
 - 7 500 € au Les Sables Vendée Triathlon
- et de valider les conventions concernant ces manifestations.

13- CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE ET LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SABLAISES POUR L'ANIMATION ESTIVALE DU REMBLAI - SAISON 2017

Le Conseil Municipal décide d'approuver les conventions de partenariat entre la Ville des Sables d'Olonne et les associations sablaises qui se porteront volontaires en leur apportant un soutien financier forfaitaire, correspondant à 100 € la soirée.

- ACTIVITÉS NAUTIQUES - GESTION ET SÉCURITÉ DE LA PLAGE -

14- INSTITUT SPORTS OCÉAN - CONVENTION DE PRESTATIONS AVEC L'ASSOCIATION SNSM

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention établie entre la Ville des Sables d'Olonne et la Société Nationale de Sauvetage en Mer et autorise le versement d'une subvention calculée sur la base de 7€ (montant identique à 2016) par sauveteur et par jour de service au siège de la SNSM en contrepartie de la mission relative au recrutement du personnel de surveillance.

15- INSTITUT SPORTS OCÉAN : SUBVENTION A L'ASSOCIATION « L'UNITÉ LOCALE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE »

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 250 € à l'Unité Locale de la Croix Rouge Française.

- ÉDUCATION - JEUNESSE -

16- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- | | |
|---|-------------|
| - Classes de découverte - écoles élémentaires publiques | 11 400,00 € |
| - Classes de découverte - école privée St Nicolas | 3 800,00 € |
| - Langues étrangères - écoles privées | 1 740,00 € |
| - O.C.E Vendée - membres associés de RASED AD 506
(réseau d'aide aux enfants en difficultés) | 1 180,00 € |

- ACTION SOCIALE -

17- SUBVENTIONS SOCIALES

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| - ASSOCIATION PAPOT'ÂGES DES OLONNES | 500,00 € |
| - LES RESTAURANTS DU CŒUR | 8 373,76 € |
| - JEUNESSE OUVRIÈRE CHRÉTIENNE | 200,00 € |

- ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS	350,00 €
- PROTECTION CIVILE DE VENDÉE	200,00 €
- AMICALE SABLaise DES DÉPORTÉS	750,00 €
- BANQUE ALIMENTAIRE DE VENDÉE	6 280,32 €
- ASSOCIATION DES PARENTS ET AMIS DU FOYER GODET	700,00 €
- ASSOCIATION SOLEIL D'AUTOMNE	250,00 €
- C.I.D.F.F	500,00 €
- MISSION LOCALE VENDÉE ATLANTIQUE	36 771,71 €

- CADRE DE VIE - URBANISME - BÂTIMENTS ET DÉVELOPPEMENT DURABLE - AFFAIRES FONCIÈRES

18- SYDEV - RÉVISION DES STATUTS - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE

Le Conseil Municipal approuve le projet de révision des statuts du SyDEV et donne son accord à l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération.

19- CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION » RELATIVE AU LOGICIEL CARTADS - AVENANT N°2

Le Conseil Municipal approuve le projet d'avenant n°2 à la convention CARTADS du 16 septembre 2013.

20- CHEMIN DU NOROIT - PROCÈS VERBAL DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « LES SABLES D'OLONNE AGGLOMÉRATION » DU FONCIER NÉCESSAIRE A L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU CHEMIN

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de mise à disposition à la Communauté d'Agglomération « Les Sables d'Olonne Agglomération » du foncier nécessaire à l'aménagement et l'entretien du chemin du Noroit.

21- RESTAURATION DES FAÇADES ET TOITURES DE L'ÉGLISE NOTRE DAME DE BON PORT - CONVENTION ETAT-REGION

Le Conseil Municipal approuve la convention État-Région relative à la restauration de l'Église Notre Dame de Bon Port.

22- TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX - DOSSIERS ADMINISTRATIFS

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisations nécessaires pour les travaux suivants :

- Institut Supérieur de Tourisme : réfection d'enduit
- Marché Arago : ravalement extérieur des façades latérales ;
- Cimetière La Chaume : ravalement du mur rue des Ajoncs ;
- Stade Bel-Air : réfection du mur à pierre-vue ;
- Centre de Loisirs Sans Hébergement : réfection toiture ;
- Maternelle Clemenceau : réfection toiture ;
- Primaire Clemenceau : remplacement d'ouvertures ;
- Réaménagement intérieur Agence Postale Communale / Mairie Annexe de La Chaume ;
- Abbaye Sainte Croix : remplacement d'ouvertures et travaux dans les réserves ;
- Jardin du Tribunal : réaménagements extérieurs et de la scène ;
- Institut Sport Océan : modifications du Permis de construire.

23- AIDES A L'HABITAT - ATTRIBUTION DE PRIMES VILLE - ANNÉE 2017

Le Conseil Municipal décide l'attribution d'aides financières pour la réhabilitation de l'habitat ancien.

**24- AMÉNAGEMENT DU BLOCKHAUS - HÔPITAL DE L'AVENUE ALCIDE GABARET - AVENANTS N° 1
AUX LOTS 2-3-4-5-9**

Le Conseil Municipal approuve les avenants n° 1 aux lots 2-3-4-5 et 9 du marché public de l'aménagement du Blockhaus-Hôpital.

**25- AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE SUR LE SITE DU
LOTISSEMENT DES ROSES A LA SOCIÉTÉ D'HLM VENDEE LOGEMENT ESH POUR DES LOGEMENTS
LOCATIFS SOCIAUX - TRANCHE 2**

Le Conseil Municipal valide le principe de la cession à la Société d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH du lot n° 38 cadastré AR n° 1196 au prix net vendeur de 289.000 € TTC, approuve le tableau des limites de prestations et autorise la Société d'HLM VENDEE LOGEMENT ESH à déposer un permis de construire.

**26- AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE RUE DU BEAUPRÉ ET
RUE DES TIMONIERES AUX CONSORTS M. BABIN - MME GRANGERE**

Le Conseil Municipal autorise la vente aux consorts BABIN - GRANGERE de la parcelle située rue du Beaupré et rue des Timoniers, cadastrée BI n° 1971, au prix net vendeur de 227.000 € HT.

**27- AFFAIRES FONCIÈRES : VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SITUÉE RUE DES CAPUCINES A
OLONNE SUR MER A NEXITY**

Le Conseil Municipal autorise la vente à la Société NEXITY de la parcelle située rue des Capucines à Olonne-Sur-Mer, cadastrées AP n° 4, au prix net vendeur de 910.000 € HT.

- VOIRIE - ASSAINISSEMENT -

**28- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONVENTION DE GESTION DURABLE DU
LITTORAL : RÉPARATION DE LA RISBERME PROMENADE GEORGES CLEMENCEAU**

Le Conseil Municipal autorise la réalisation des travaux et sollicite la subvention la plus élevée possible auprès de l'État, du Conseil Régional et Départemental.

*
* *